

Appliquer le droit local du travail Alsace-Moselle

Héritage historique, le droit local d'Alsace-Moselle comprend encore aujourd'hui des spécificités en droit du travail (repos dominical, maintien de salaire en cas d'absence...) que les entreprises doivent prendre en compte. Le régime local de sécurité sociale bénéficie aussi à tous les salariés travaillant en Alsace-Moselle.

OBJECTIFS :

- 1/ Evaluer la durée du maintien de salaire en cas d'absence, en articulant le droit local et la convention collective.
- 2/ Organiser le temps de travail des équipes de façon à respecter le repos du dimanche et des jours fériés et ses dérogations.
- 3/ Identifier les salariés éligibles au régime local d'assurance maladie.

PUBLIC :

DRH, RRH, assistant RH,
responsable paie



Durée : 1 jour
(7 heures)



Tarif : Consulter
notre calendrier

PRÉREQUIS :

Connaissances de base en droit du travail.

PROGRAMME :

intra-entreprise **inter-entreprise**

Introduction : présentation générale du droit local d'Alsace-Moselle (0,25h).

La garantie de ressources en cas de suspension du contrat de travail (3h) :

- Conditions et montant du maintien de salaire, zones d'incertitude,
- Articulation avec le maintien de salaire prévu par la convention collective,
- Contre-visite médicale,
- > Cas pratiques.

Le repos du dimanche et des jours fériés (1,5h) :

- Principe et dérogations,
- Contreparties,
- Incidence des jours fériés d'Alsace Moselle en cas d'annualisation du temps de travail,
- > Cas pratiques.

Le préavis (0,75h) :

- Durée du préavis en droit local,
- Articulation avec le préavis conventionnel,
- > Cas pratiques.

La clause de non-concurrence (0,75h) :

- Conditions de validité de la clause,
- Renonciation par l'employeur et libération par le salarié.

Le régime local de sécurité sociale (0,75h) :

- Salariés éligibles,
- Eventuelle dispense d'adhésion du régime complémentaire frais de santé,
- Echanges sur les situations concrètes de salariés des entreprises.

Méthode et moyens pédagogiques :

Présentation des principes juridiques et échanges autour de mises en situation pratiques, remise d'un support pédagogique.

Modalité d'évaluation et de sanction :

Le stagiaire sera évalué par le formateur selon sa participation active lors des temps d'échanges et au cours des cas pratiques. Une attestation sera délivrée à l'issue de la formation.

CONTACT ET INSCRIPTIONS :

 formation@sseti.fr •  03 87 74 33 65

sseti

LA FABRIQUE
DE L'AVENIR